

PIP - ANALYSE

Novembre 2011



Le changement climatique, des kilomètres alimentaires à une agriculture durable:

l'empreinte carbone, une opportunité pour
l'industrie horticole ACP



Créé en 1973, le COLEACP est une association interprofessionnelle qui représente et défend les intérêts des producteurs/exportateurs des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (« pays ACP ») et des importateurs européens de fruits, légumes, fleurs et plantes.

A travers le programme PIP, financé par l'Union européenne et mis en œuvre depuis 2001 à la demande du Groupe des Etats ACP, l'association encourage et assiste ses membres et d'autres acteurs économiques du secteur privé (par exemple la grande distribution) à garantir que le commerce horticole contribue à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Les exportations horticoles contribuent en effet à diminuer la pauvreté, surtout parmi des groupes tels que les petits producteurs ou les femmes des zones rurales, dont les sources de revenus sont limitées. Par ailleurs, les progrès réalisés dans le secteur horticole d'exportation des pays ACP bénéficient également aux productions destinées aux marchés locaux et régionaux, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire.

Food miles vs, fair miles : « kilomètres alimentaires » contre « kilomètres équitables »

L'opinion publique européenne a été sensibilisée aux impacts environnementaux de l'alimentation suite à l'émergence du concept des « kilomètres alimentaires ». Ce concept, apparu au cours la dernière décennie, a permis de matérialiser les inquiétudes liées à la mondialisation des chaînes d'approvisionnement et aux conséquences des transports de longue distance sur l'environnement. Les importations alimentaires, issues de pays en développement, ont donc été cataloguées comme « non durables » et dommageables pour la lutte contre le réchauffement climatique en raison des distances parcourues par ces produits. En 2007, au Royaume-Uni, plusieurs chaînes de la grande distribution ont réagi aux préoccupations croissantes des consommateurs en faisant la promotion d'une agriculture locale et en identifiant les produits importés par voie aérienne à l'aide d'un étiquetage spécifique.

Le concept des « kilomètres alimentaires » a pourtant été progressivement remis en perspective suite à un lobbying intensif de la part de plusieurs parties prenantes. Premièrement, les décisions d'achat des entreprises européennes basées sur ce concept ont été remises en question du fait du manque de rigueur scientifique de la démarche. Limiter la mesure des impacts environnementaux de l'alimentation aux seules émissions de gaz à effet de serre (GES) issues du transport aérien est trop simpliste. Deuxièmement, les émissions de GES de produits cultivés en contre saison en Europe ont été étudiées et ont révélé des résultats très mitigés pour l'industrie, minimisant le différentiel face à des produits importés. Troisièmement, la faible part des émissions de GES associées aux produits alimentaires importés par voie aérienne par rapport aux émissions globales de GES de plusieurs pays européens a été mise en évidence. Enfin, l'éthique du concept des « kilomètres alimentaires » a été épinglée. Les exportations de produits horticoles représentent une source importante de revenus et de devises étrangères pour les populations des pays en développement dont les émissions de GES ne représentent qu'une fraction de celles de leurs voisins européens. Les impacts positifs en matière de développement du secteur privé ont donc remplacé le concept des « kilomètres alimentaires » par celui des « kilomètres équitables ».

Empreinte carbone et standardisation

L'évolution du débat sur les « kilomètres alimentaires » a coïncidé avec l'émergence de plusieurs méthodologies mises en place pour comptabiliser les émissions de GES. Ces méthodologies prennent en considération toutes les étapes du cycle de vie des produits agricoles, depuis l'acquisition des matières premières jusqu'à la mise au rebut et au recyclage, afin de pouvoir quantifier les émissions de GES totales associées à un produit tout au long de son cycle de vie. Le résultat final fournit « l'empreinte carbone » du produit. L'empreinte carbone applique par conséquent les techniques d'analyse du cycle de vie (ACV) mais limitées aux émissions GES.

Fin 2009, l'engouement médiatique autour du sommet de Copenhague a confirmé, à juste titre, que le changement climatique restait la préoccupation environnementale majeure de notre société. Néanmoins, les impacts environnementaux de l'agriculture ne se restreignent pas à cette problématique mais se ressentent dans bien d'autres domaines. Il existe de nombreux impacts environnementaux interdépendants qui sont imputables à l'agriculture: fertilité des sols, biodiversité, gestion de l'eau, gestion des déchets, utilisation d'énergies non renouvelables...

Les stratégies conçues pour réduire les émissions de GES ne prennent pas toujours en considération ces différents aspects environnementaux et occultent parfois d'autres risques, tels que des pénuries d'eau, qui, à court terme, mettent la viabilité de certains sites de productions agricoles en péril.

Plusieurs standards de mesure de « l'empreinte carbone » ont été et sont toujours développés à l'heure actuelle. Ces nouvelles initiatives, souvent complexes et onéreuses à appliquer dans le contexte d'un pays en développement, requièrent pour la plupart un long travail de récolte de données qui ne sont pas toujours disponibles. Faute de s'accorder sur une méthodologie commune, les standards obtiennent des résultats finaux différents, exprimés en équivalents de CO₂, qui sont rarement comparables et manquent de clarté pour les consommateurs. Certaines initiatives, comme le PAS 2050, gagnent en notoriété mais la majorité des entreprises continue d'utiliser des méthodes différentes sans toujours les spécifier.

Une agriculture durable

En 2008, la *West Africa Fair Fruits* (WAFF), en collaboration avec la *Sea-Freight Pineapple Exporters of Ghana* (SPEG), a initié des mesures de « l'empreinte carbone » dans une entreprise de production du Ghana¹ de l'ananas en utilisant le standard PAS 2050². Une des conclusions majeures de l'étude a révélé que le principal domaine d'intervention pour un producteur qui vise à réduire les émissions de GES associées à ses activités se situe au niveau de l'utilisation de fertilisants minéraux. Réduire sa dépendance à ces fertilisants requiert l'adoption de pratiques culturales spécifiques telles que l'incorporation des résidus de culture, l'utilisation d'engrais organiques, d'engrais vert et de plantes de couverture, la culture de plantes fixatrices d'azote, l'emploi d'inhibiteurs d'uréase et de produits à base de micro-organismes qui augmentent la croissance des cultures et l'efficacité de leur taux d'absorption d'azote, etc... Ces pratiques permettent non seulement de réduire les émissions de GES via une utilisation amoindrie de fertilisants minéraux mais également d'améliorer le taux de séquestration du carbone dans les sols via, entre autres, une augmentation de la teneur en matière organique. Ces pratiques culturales ont également un impact positif sur la biodiversité, la fertilité des sols, l'infiltration et la rétention d'eau dans les sols ainsi que sur l'érosion. Tous ces effets contribuent à la durabilité de la culture dans son ensemble.

Malheureusement, les gains et les pertes potentiels de carbone présent dans le sol sont actuellement exclus des principaux standards de mesure de l'empreinte carbone en raison de l'absence de données disponibles et d'une méthodologie de calcul commune. L'utilisation de ces standards pour évaluer et démontrer des réductions d'émissions de GES est donc biaisée vu qu'ils ne comptabilisent pas la possibilité de réduction associée à une meilleure gestion des sols. **L'adoption des pratiques agricoles durables** mentionnées ci-dessus **représente une opportunité de développement significative pour les petits producteurs de pays en voie de développement. Ces pratiques diminuent non seulement les effets néfastes sur l'environnement mais améliorent également la productivité des sols contribuant ainsi à la viabilité économique des exploitations et à l'amélioration de la sécurité alimentaire.**

1. L'incorporation des résidus de culture, l'utilisation d'engrais organiques, d'engrais vert et de plantes de couverture, la culture de plantes fixatrices d'azote, l'emploi d'inhibiteurs d'uréase et de produits à base de micro-organismes qui augmentent la croissance des cultures et l'efficacité de leur taux d'absorption d'azote, etc...

2. Ce projet a été planifié et commissionné par WAFF, organisation qui promeut le développement de filières agricoles durables. GIZ, HIVOS et TASTE ont cofinancé l'étude qui a été menée par ADAS, une entreprise de consultance dans le domaine environnemental.

La position du COLEACP - PIP

Le commerce horticole est un moteur important pour la croissance économique de nombreux pays ACP. Le COLEACP - PIP appuie les producteurs et exportateurs ACP à répondre aux demandes du marché européen afin d'assurer la pérennité de l'industrie. À l'avenir, les fournisseurs ACP qui se conformeront à de meilleures pratiques environnementales devraient bénéficier d'une préférence d'achat sur le marché européen. Il est dès lors crucial que les méthodologies et approches préconisées par la grande distribution européenne soient équitables, pratiques à mettre en œuvre et bénéfiques pour les producteurs et exportateurs des pays ACP.

Dans ce contexte, et afin de cibler efficacement son soutien aux acteurs ACP pour faire face au défi posé par le changement climatique, le programme a développé sa stratégie autour de 4 axes d'intervention:

- **Identifier, comprendre et anticiper les exigences du marché européen:**

le COLEACP - PIP doit comprendre les dernières tendances du marché européen afin de pouvoir déterminer la demande d'aujourd'hui, celle de demain, et les initiatives mises en place par les fournisseurs ACP qui pourraient être considérées comme « acceptables » par la grande distribution. Afin de répondre à certaines de ces questions, le PIP a récemment commandité une étude auprès de plusieurs acteurs de la grande distribution en Europe.

- **Adapter et modifier les exigences des standards de mesure de « l'empreinte carbone »:**

le COLEACP - PIP a pris part à l'adaptation de l'un des principaux standards internationaux, le PAS 2050. L'objectif est de mettre en place un ensemble d'exigences et de directives modifiées (en accord avec le standard global) pour le secteur horticole. Bien que ce travail d'adaptation ne vise pas directement les pays en développement, il devrait faciliter la mise en œuvre du standard pour les entreprises horticoles ACP.

- **Renforcer les capacités des entreprises et des consultants ACP:**

le principe majeur qui guide les actions du COLEACP - PIP dans ses interventions auprès d'entreprises et de consultants ACP est de développer les compétences génériques de ces derniers. L'évolution du marché européen face à la problématique du changement climatique est toujours incertaine. C'est pourquoi le COLEACP - PIP s'est concentré jusqu'à présent sur le renforcement de compétences transversales à toute mesure d'impact environnemental, à savoir les techniques d'analyse du cycle de vie et de collecte des données.

- **Promouvoir l'acceptation et l'utilisation de pratiques agricoles durables:**

le COLEACP - PIP est actif auprès de prescripteurs de normes et de la grande distribution en Europe afin de s'assurer que la thématique du changement climatique ne désavantage pas les fournisseurs ACP de produits horticoles. Cela passe par une prise de conscience des impacts de leurs politiques d'achat sur les entreprises ACP, sur l'allègement de la pauvreté en général et sur l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Le COLEACP - PIP promeut également un dialogue au sujet de l'adoption et de l'implémentation de pratiques agricoles durables au lieu de se concentrer sur des standards exclusivement dédiés à une mesure de « l'empreinte carbone ».

La problématique du changement climatique et, de manière générale, les exigences en matière de durabilité imposées à l'industrie horticole ACP représentent un nouveau défi pour accéder au marché européen. Dans ce contexte, maintenir les petits producteurs au cœur des chaînes d'approvisionnement horticoles constitue un véritable challenge. Ces derniers ont un rôle prépondérant à jouer en tant que garants et porte-drapeaux d'une horticulture durable, qu'elle soit dédiée à l'exportation ou destinée au marché local. Il est dès lors crucial que les politiques des marchés européens appuient, encouragent et récompensent les pratiques agricoles durables, sans exclure les petits producteurs.

À court terme, l'eau pourrait devenir la préoccupation environnementale majeure des entreprises horticoles ACP. Les effets de la pénurie d'eau sur les entreprises sont tangibles et, dans bien des cas, dévastateurs. De nombreuses initiatives sont apparues pour accompagner les entreprises dans une meilleure gestion de leurs ressources hydriques. Néanmoins, de manière similaire à l'empreinte carbone, la difficulté majeure réside en l'absence d'une base commune qui empêche les entreprises d'utiliser les mêmes définitions, critères et outils de communication et de comparer leurs résultats.

Chaque année, les conséquences dévastatrices des pénuries de nourriture, de la malnutrition et de la famine rappellent à notre société la nécessité d'augmenter les taux de productivité tout en préservant l'environnement. Cet objectif impliquera nécessairement de changer durablement les pratiques agricoles. Sans établir une liste exhaustive de tous les impacts environnementaux de l'agriculture moderne et de leur interdépendance, il n'existe pas de réponse simple à l'enjeu de la durabilité et de l'agriculture. Les conditions locales et les divers types de cultures exigeront des solutions novatrices distinctes. De manière générale, les exploitants agricoles et les entreprises liées à la chaîne agroalimentaire ne pourront pas résoudre tous ces problèmes simultanément. Il est donc primordial pour ces acteurs de fixer une liste de priorités avant d'entamer une approche progressive vers des pratiques agricoles véritablement durables.

Grâce à un accompagnement adéquat et à des solutions techniques adaptées, il est possible de transformer ce défi en véritable opportunité pour le secteur horticole des pays ACP, au cœur duquel les petits producteurs occupent une place capitale. Les avancées réalisées dans l'industrie d'exportation bénéficient également aux productions destinées aux marchés locaux et régionaux, ce qui permet d'améliorer la sécurité alimentaire dans de nombreux pays ACP. Le COLEACP - PIP encourage et soutient le secteur privé et public dans les pays ACP, afin que le commerce horticole contribue à la réussite des OMD via le développement d'une agriculture durable.



POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE
DU SECTEUR FRUITS ET LEGUMES ACP

PIP
c/o COLEACP
Rue du Trône, 130
B-1050 Bruxelles Belgique

Tél : +32 (0)2 508 10 90
Fax : +32 (0)2 514 06 32
E-mail : pip@coleacp.org

www.coleacp.org/pip

Le PIP est un programme financé par l'Union européenne.
La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du PIP et du COLEACP et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.



Ce document est imprimé sur du papier FSC, avec des encres respectueuses de l'environnement.